

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1210**18 novembre 2003****SOMMAIRE**

Afipa Luxembourg S.A., Luxembourg	58067	Euronav Luxembourg S.A., Luxembourg	58064
Anwaco S.A.H., Luxembourg	58048	Fashion's Trading S.A., Luxembourg	58040
Ares Finance 2 S.A., Luxembourg	58070	Fiduciaire Luxembourgeoise Claude Koeune, S.à r.l., Luxembourg	58049
Beaumer S.A., Luxembourg	58065	Florakerk Holding S.A., Strassen	58067
Biopart S.A., Luxembourg	58074	Franklin Templeton Investment Funds, Sicav, Luxembourg	58078
C.L.C.E., Comptoir Luxembourgeois des Charbonnages d'Eschweiler, S.à r.l., Luxembourg	58049	Gamma Capital S.A., Luxembourg	58039
C.L.C.E., Comptoir Luxembourgeois des Charbonnages d'Eschweiler, S.à r.l., Luxembourg	58049	Gamma Capital S.A.H., Luxembourg	58037
Capiti Finance S.A., Luxembourg	58061	Havaux Gestion (Luxembourg) S.A., Luxembourg	58076
Centrobank Sicav, Luxembourg	58079	Helora Holding S.A., Luxembourg	58061
Charme Management S.A., Luxembourg	58046	Herbalife International Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	58054
Charme Management S.A., Luxembourg	58048	Herbalife International Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	58056
Cheyenne S.A.H., Luxembourg	58077	ING International, Sicav, Luxembourg	58038
CMB Services S.A., Luxembourg	58061	ING Life Luxembourg S.A., Luxembourg	58073
Cofidec Finance S.A.H., Luxembourg	58037	ING (L) Liquid, Sicav, Luxembourg	58068
(Le) Combe S.A., Luxembourg	58068	ING (L) Selectis, Sicav, Luxembourg	58069
Compagnie de l'Europe du Sud S.A., Luxembourg	58050	Industrial Project Coordination Company S.A.H., Strassen	58034
Compagnie Financière Taler S.A., Luxembourg	58062	Interfood Europe S.A.H., Luxembourg	58039
Compagnie Financière Taler S.A., Luxembourg	58063	Investissements Minéraux et Financiers S.A.H., Luxembourg	58060
Coparec Invest S.A.H., Luxembourg	58037	Investissements Minéraux et Financiers S.A.H., Luxembourg	58060
Cotrimo S.A., Luxembourg	58066	Ispat Europe S.A., Luxembourg	58066
Credit Suisse Bond Fund (Lux)	58074	Ispat Europe S.A., Luxembourg	58068
Dacolux, S.à r.l., Foetz	58042	Ispat Europe S.A., Luxembourg	58034
Danubio Holding S.A., Luxembourg	58064	IT-Investment Northern Europe Holdings S.A., Luxembourg	58065
Davis Funds Sicav, Luxembourg	58079	KBC Money, Sicav, Luxembourg	58077
De Préférence S.A., Luxembourg	58072	Kebo International S.A.H., Strassen	58075
Delphirica Investments, S.à r.l., Luxembourg	58052	Kunzit S.A., Luxembourg	58076
Delphirica Investments, S.à r.l., Luxembourg	58054	Landmark Chemicals International S.A.H., Luxembourg	58075
Dexia Patrimonial, Sicav, Luxembourg	58080	Linares Holding S.A., Luxembourg	58079
Dexia Protected, Sicav, Luxembourg	58077	Luxebur S.A.H., Luxembourg	58069
Duchess II CDO S.A., Luxembourg	58072	M.A.R. International S.A.H., Luxembourg	58070
E.C.I.L. Bureautique, S.à r.l., Crauthem	58070	Mano, S.à r.l., Foetz	58042
E.C.I.L. Bureautique, S.à r.l., Crauthem	58070		
E.C.I.L. Bureautique, S.à r.l., Crauthem	58071		
E.C.I.L. Bureautique, S.à r.l., Crauthem	58071		
E.C.I.L. Bureautique, S.à r.l., Crauthem	58071		
E.C.I.L. Bureautique, S.à r.l., Crauthem	58071		
E.C.I.L. Bureautique, S.à r.l., Crauthem	58072		
Ets. Othmar Gloden S.A., Schengen	58045		
Ets. Othmar Gloden S.A., Schengen	58045		

Marrie S.A.H., Luxembourg	58075	ProLogis UK XXXIX, S.à r.l., Luxembourg	58049
Marylebone Road CBO 4 A S.A., Luxembourg . . .	58073	RP Participations S.A., Luxembourg	58075
Mass Metropolitan International AG Holding, Luxembourg	58066	Scanor Drilling Holding S.A., Luxembourg	58076
Mass Metropolitan International AG Holding, Luxembourg	58066	Thrustlane Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg	58063
Mefipart S.A., Luxembourg	58039	Thrustlane Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg	58064
Metram S.A., Luxembourg	58065	(Le) Titan S.A., Luxembourg	58059
Nadin-Lux S.A., Mamer	58066	Towers Perrin Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	58073
NFM Alliances S.A., Bertrange	58061	Trimar Group S.A., Luxembourg	58056
NFM Trading S.A., Bertrange	58041	Trimar Group S.A., Luxembourg	58059
Phoenix Acquisition Company, S.à r.l., Luxembourg	58065	Ubam, Sicav, Luxembourg	58035
ProLogis UK LXXIX, S.à r.l., Luxembourg	58073	Ubam, Sicav, Luxembourg	58037
ProLogis UK LXXVI, S.à r.l., Luxembourg	58069	UK Hospitals N°1 S.A., Luxembourg	58067
ProLogis UK LXXVII, S.à r.l., Luxembourg	58072	Viking Capital S.A.H., Luxembourg	58035
ProLogis UK LXXXIII, S.à r.l., Luxembourg	58034	WH Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg .	58043
ProLogis UK XLVI, S.à r.l., Luxembourg	58069	WH Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg .	58045

ISPAT EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 70.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 octobre 2003, réf. LSO-AJ02900, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

L'assemblée générale ordinaire du 15 juillet 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2003.

Signature.

(070092.5//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

ProLogis UK LXXXIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 86.131.

L'associé unique de la Société, KINGSPARK HOLDING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.769, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a changé sa dénomination sociale en ProLogis UK HOLDINGS S.A. lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 4 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07620. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070245.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

INDUSTRIAL PROJECT COORDINATION COMPANY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 13.619.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06335, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 4 novembre 2003.

Signature.

(070452.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2003.

VIKING CAPITAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 28.179.

RECTIFICATIF

A la page 53709 du Mémorial C n° 1119 du 28 octobre 2003, l'extrait de l'Assemblée Générale Annuelle du 30 septembre 2003 concernait la Société VIKING CAPITAL S.A. et non PLANET CAPITAL S.A. (063905.4/xxx/9)

UBAM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.412.

L'an deux mille trois, le trente octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, lequel notaire restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable UBAM, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 6 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 janvier 1991, numéro 6.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, prénommé, en date du 22 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 13 avril 2002 numéro 580.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alexis Georges, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Caroline Oudart, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Anne-Pascale Deboulle, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 16.527.916 actions en circulation, 13.642.292 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date des 10 et 21 octobre 2003

- au journal «Luxemburger Wort», en date des 10 et 21 octobre 2003

et par lettres simples envoyées aux actionnaires nominatifs en date du 10 octobre 2003.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Approbation des modifications suivantes à apporter aux statuts de la SICAV avec effet au 12 décembre 2003:

(i) changement de siège social qui se trouvera désormais au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg;

(ii) l'article 5, paragraphe 3, est modifié et se lit désormais comme suit:

«Le capital minimum de la Société est de EUR 1.250.000,-»;

(iii) l'article 23, B., b), est modifié et se lit désormais comme suit:

«b) tous les frais d'administration, échus ou redus; notamment les frais d'exploitation (à l'inclusion notamment des émoluments des différents intervenants prévus dans le prospectus et de certaines dépenses des administrateurs, de la Banque Dépositaire et de ses correspondants, de l'Agent de Cotation, de l'Agent Domiciliaire, de l'Agent Enregistreur et de Transfert, de l'Agent Administratif, du Réviseur d'Entreprises, des conseillers juridiques et fiscaux, ainsi que des coûts de l'impression et de la distribution des rapports annuels et semestriels et du prospectus, des frais de publication et de marketing, des frais relatifs à l'établissement d'une classification («rating») des divers compartiments), les frais bancaires liés aux rachats d'actions, les commissions de courtage, les impôts payables par la SICAV, les frais d'inscription de la SICAV et du maintien de cette inscription auprès de toutes les autorités gouvernementales et de la cotation en bourse des actions de la SICAV, ainsi que les frais et dépenses en rapport avec la constitution de la SICAV, la préparation et la publication du prospectus, l'impression des certificats représentatifs des actions de la SICAV et avec l'admission de ces actions de la SICAV à la Bourse de Luxembourg.»;

(iv) l'article 24 est modifié et se lit désormais comme suit:

«Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action auquel pareilles actions seront offertes et émises, sera égal à la valeur nette telle qu'elle est définie dans les présents statuts pour la catégorie ou le type d'actions du compartiment concerné, plus les commissions qui seront prévues dans les documents relatifs à la vente, le prix ainsi obtenu étant arrondi à la troisième décimale inférieure de la devise du compartiment, de la catégorie et du type d'actions concernés. Toute rémunération à des agents intervenant dans le placement des actions sera payée par cette commis-

sion. Le prix ainsi déterminé sera payable au plus tard cinq jours ouvrables après la date à laquelle la valeur nette d'inventaire applicable aura été déterminée.»;

(v) l'article 28, paragraphe 2, est modifié et se lit désormais comme suit:

«Le Conseil d'Administration de la SICAV peut décider la liquidation pure et simple d'un compartiment dans les cas suivants:

- si les actifs nets du ou des compartiments concernés sont inférieurs à EUR 2 millions (ou contre-valeur dans une autre devise),
- si l'environnement économique et/ou politique venait à changer,
- pour toutes raisons économiques et financières pour lesquelles le Conseil d'Administration de la SICAV estime qu'il est dans l'intérêt général des actionnaires de procéder à la liquidation du compartiment.»

2.- Ratification de la cooptation de Monsieur Jacques Benzeno comme administrateur du Conseil d'Administration en remplacement de Madame Carmen Bañuelos Piccone.

3.- Approbation de la nomination de Monsieur Eric Stilmant comme administrateur du Conseil d'Administration.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le changement du siège social qui se trouvera désormais au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 12 décembre 2003.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve la modification de l'article 5 (paragraphe 3) des statuts qui se lit désormais comme suit, avec effet au 12 décembre 2003:

«**Art. 5 (paragraphe 3).** Le capital minimum de la Société est de EUR 1.250.000,-»

Troisième résolution

L'assemblée approuve la modification de l'article 23, B., b), qui se lit désormais comme suit, avec effet au 12 décembre 2003:

«b) tous les frais d'administration, échus ou réduits; notamment les frais d'exploitation (à l'inclusion notamment des émoluments des différents intervenants prévus dans le prospectus et de certaines dépenses des administrateurs, de la Banque Dépositaire et de ses correspondants, de l'Agent de Cotation, de l'Agent Domiciliaire, de l'Agent Enregistreur et de Transfert, de l'Agent Administratif, du Réviseur d'Entreprises, des conseillers juridiques et fiscaux, ainsi que des coûts de l'impression et de la distribution des rapports annuels et semestriels et du prospectus, des frais de publication et de marketing, des frais relatifs à l'établissement d'une classification («rating») des divers compartiments), les frais bancaires liés aux rachats d'actions, les commissions de courtage, les impôts payables par la SICAV, les frais d'inscription de la SICAV et du maintien de cette inscription auprès de toutes les autorités gouvernementales et de la cotation en bourse des actions de la SICAV, ainsi que les frais et dépenses en rapport avec la constitution de la SICAV, la préparation et la publication du prospectus, l'impression des certificats représentatifs des actions de la SICAV et avec l'admission de ces actions de la SICAV à la Bourse de Luxembourg.»

Quatrième résolution

L'assemblée approuve la modification de l'article 24 qui se lit désormais comme suit, avec effet au 12 décembre 2003

«**Art. 24.** Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action auquel pareilles actions seront offertes et émises, sera égal à la valeur nette telle qu'elle est définie dans les présents statuts pour la catégorie ou le type d'actions du compartiment concerné, plus les commissions qui seront prévues dans les documents relatifs à la vente, le prix ainsi obtenu étant arrondi à la troisième décimale inférieure de la devise du compartiment, de la catégorie et du type d'actions concernés. Toute rémunération à des agents intervenant dans le placement des actions sera payée par cette commission. Le prix ainsi déterminé sera payable au plus tard cinq jours ouvrables après la date à laquelle la valeur nette d'inventaire applicable aura été déterminée.»

Cinquième résolution

L'assemblée approuve la modification de l'article 28, paragraphe 2, qui se lit désormais comme suit, avec effet au 12 décembre 2003:

«**Art. 28. (paragraphe 2).**

Le Conseil d'Administration de la SICAV peut décider la liquidation pure et simple d'un compartiment dans les cas suivants:

- si les actifs nets du ou des compartiments concernés sont inférieurs à EUR 2 millions (ou contre-valeur dans une autre devise),
- si l'environnement économique et/ou politique venait à changer,
- pour toutes raisons économiques et financières pour lesquelles le Conseil d'Administration de la SICAV estime qu'il est dans l'intérêt général des actionnaires de procéder à la liquidation du compartiment.»

Sixième résolution

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Jacques Benzeno, économiste, né à Meknès (Maroc), le 1^{er} mars 1941, demeurant à L-2510 Strassen, 5, rue des Tilleuls, comme administrateur du Conseil d'Administration en remplacement de Madame Carmen Bañuelos Piccone.

Septième résolution

L'assemblée approuve la nomination de Monsieur Eric Stilmant, employé privé, né à Bastogne (Belgique), le 7 septembre 1964, demeurant à B-6600 Bastogne, 5, rue de la Californie, comme administrateur du Conseil d'Administration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Georges, C. Oudart, A.-P. Deboulle, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, vol. 141S, fol. 6, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 novembre 2003.

P. Bettingen.

(072199.3/202/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

UBAM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 35.412.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 novembre 2003.

P. Bettingen.

(072200.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2003.

GAMMA CAPITAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 29.014.

COPAREC INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 40.386.

COFIDEC FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 39.628.

PROJET DE FUSION

L'an deux mille trois, le sept novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1- Monsieur Michel Mathieu, administrateur, demeurant à Tienen, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme GAMMA CAPITAL, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 29014, constituée suivant acte notarié en date du 6 octobre 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 341 du 29 décembre 1988 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, en date du 17 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 513 du 3 avril 2002, ci-après dénommée «la société absorbante»,

à ce délégué par le conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 16 septembre 2003.

2- Monsieur Victor De Maeyer, administrateur, demeurant à Maarkedal, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme COPAREC INVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 16, Boulevard Royal, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 40386, constituée par acte notarié, le 25 mai 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 456 du 10 octobre 1992, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 2 juillet 2003, non encore publié au Mémorial, ci-après dénommée «la société absorbée»,

à ce délégué par le conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 16 septembre 2003.

3- Monsieur Victor De Maeyer, administrateur, demeurant à Maarkedal, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme COFIDEC FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 16, Boulevard Royal, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 39628, constituée par acte notarié, le 24 février 1992 publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 336 du 5 août 1992, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé du 2 juillet 2003, non encore publié au Mémorial, ci-après dénommée «la société absorbée»,

à ce délégué par le conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 16 septembre 2003.

Les procès-verbaux des délibérations ci-avant mentionnées, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Ces comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire soussigné d'acter en la forme authentique le projet de fusion suivant entre GAMMA CAPITAL, COFIDEC FINANCE S.A. et COPAREC INVEST S.A.

1) Aux termes d'un projet de fusion qui sera publié en même temps que le présent projet de fusion, GAMMA CAPITAL entend fusionner avec la société MEFIPART S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg par absorption de cette dernière. Par suite de cette fusion-absorption GAMMA CAPITAL deviendra seule propriétaire de la totalité des actions de COPAREC INVEST S.A. et de COFIDEC FINANCE S.A. détenues actuellement à 100 % par MEFIPART S.A.

2) La société anonyme GAMMA CAPITAL - («la société absorbante»), détenant 100% des actions de COPAREC INVEST S.A. et de COFIDEC FINANCE S.A. après réalisation de la fusion avec MEFIPART S.A., entend fusionner ensuite avec les sociétés anonymes COPAREC INVEST S.A. et COFIDEC FINANCE S.A. («les sociétés absorbées») par absorption de ces dernières avec effet au 1^{er} janvier 2003 suivant la procédure simplifiée prévue par les articles 278 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

3) Les opérations des sociétés absorbées seront considérées, du point de vue comptable, comme accomplies au nom et pour le compte de la société absorbante à partir du 1^{er} janvier 2003.

4) Les sociétés absorbées et absorbantes ne comptent pas d'actionnaires ayant des droits spéciaux. En outre aucune action privilégiée n'est émise.

5) Il ne sera attribué aucun avantage particulier ni aux membres des conseils d'administration ni aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent.

6) Tous les actionnaires de la société absorbante ont le droit de prendre connaissance au siège social de cette dernière, au moins un mois avant que l'opération ne prenne effet entre parties, du projet de fusion, des comptes annuels et des rapports de gestion ainsi que d'un état comptable intermédiaire des sociétés qui fusionnent tels que visés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales, documents que la société absorbante s'engage à déposer pendant ledit délai légal à son siège social.

7) Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins cinq pour cent des actions du capital souscrit ont le droit de requérir, pendant le même délai d'un mois, la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

8) A défaut de convocation d'une telle assemblée ou du rejet de fusion par l'assemblée, la fusion deviendra définitive un mois après la publication au Mémorial du projet de fusion et entraînera de plein droit les effets prévus par l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales, à savoir:

a) la transmission universelle, tant entre les sociétés absorbées et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif des sociétés absorbées à la société absorbante,

b) les sociétés absorbées cessent d'exister,

c) l'annulation des actions des sociétés absorbées détenues par la société absorbante.

9) Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

10) Décharge entière sera accordée aux administrateurs et au commissaire des sociétés absorbées pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice en cours lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la société absorbante.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271, paragraphe 2 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Mathieu, V. De Maeyer et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, vol. 19CS, fol. 4, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

F. Baden.

(072685.3/200/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

ING INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 47.586.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

ING LUXEMBOURG

Par délégation

Signatures

(070091.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

INTERFOOD EUROPE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 13.722.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06528, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Signature.

(069681.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

GAMMA CAPITAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.014.

MEFIPART S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.893.

PROJET DE FUSION

L'an deux mille trois, le sept novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1- Monsieur Michel Mathieu, administrateur, demeurant à Tienen, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme GAMMA CAPITAL, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 29014, constituée suivant acte notarié en date du 6 octobre 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 341 du 29 décembre 1988 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, en date du 17 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 513 du 3 avril 2002, ci-après dénommée «la société absorbante»,

à ce délégué par le conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 16 septembre 2003.

2- Monsieur Victor De Maeyer, administrateur, demeurant à Maarkedal, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme MEFIPART S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 16, Boulevard Royal, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 38.893, constituée par acte notarié, le 17 décembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 217 du 22 mai 1992, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 9 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 6 du 6 janvier 1994, ci-après dénommée «la société absorbée»,

à ce délégué par le conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 16 septembre 2003.

Les procès-verbaux des délibérations ci-avant mentionnées, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire, resteront annexés aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Ces comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire soussigné d'acter en la forme authentique le projet de fusion suivant entre GAMMA CAPITAL et MEFIPART S.A.

1) La société anonyme GAMMA CAPITAL - («la société absorbante»), entend fusionner avec la société MEFIPART S.A., («la société absorbée»), dont elle détient 100% du capital social, par absorption de cette dernière avec effet au 1^{er} janvier 2003 suivant la procédure simplifiée prévue par les articles 278 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

2) Les opérations de la société absorbée sont considérées, du point de vue comptable, comme accomplies au nom et pour le compte de la société absorbante à partir du 1^{er} janvier 2003.

3) La société absorbée et la société absorbante ne comptent pas d'actionnaires ayant des droits spéciaux. En outre aucune action privilégiée n'est émise.

4) Il ne sera attribué aucun avantage particulier ni aux membres des conseils d'administration ni aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent.

5) Tous les actionnaires de la société absorbante ont le droit de prendre connaissance au siège social de cette dernière, au moins un mois avant que l'opération ne prenne effet entre parties, du projet de fusion, des comptes annuels et des rapports de gestion ainsi que d'un état comptable intermédiaire des sociétés qui fusionnent tels que visés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales, documents que la société absorbante s'engage à déposer pendant ledit délai légal à son siège social.

6) Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins cinq pour cent des actions du capital souscrit ont le droit de requérir, pendant le même délai d'un mois, la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

7) A défaut de convocation d'une telle assemblée ou du rejet de fusion par l'assemblée, la fusion deviendra définitive un mois après la publication au Mémorial du projet de fusion et entraînera de plein droit les effets prévus par l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales, à savoir:

a) la transmission universelle, tant entre les sociétés absorbées et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif des sociétés absorbées à la société absorbante,

b) la société absorbée cesse d'exister,

c) l'annulation des actions de la société absorbée détenue par la société absorbante.

8) Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

9) Décharge entière sera accordée aux administrateurs et au commissaire de la société absorbée pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice en cours lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la société absorbante.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271, paragraphe 2 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Mathieu, V. De Maeyer et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, vol. 19CS, fol. 4, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

F. Baden.

(072687.3/200/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

FASHION'S TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 76.674.

L'an deux mille trois, le seize octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FASHION'S TRADING S.A., ayant son siège social à L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «Le 2000», (R. C. S. Luxembourg section B numéro 76.674), constituée sous la dénomination sociale de FASHION'S CONSULTING S.A., suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 815 du 8 novembre 2000,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit Norbert Muller en date du 18 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 673 du 24 août 2001, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en FASHION'S TRADING S.A.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Carole Charpy, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Brigitte Siret, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nora Brahimi, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «Le 2000», à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

2.- Modification afférente de la 1^{ère} phrase du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

3.- Suppression de la valeur nominale des actions.

4.- Conversion du capital social de LUF en EUR.

5.- Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euros en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 31.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.

6.- Libération intégrale de l'augmentation de capital.

7.- Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

8.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «Le 2000», à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, et de modifier en conséquence la 1^{ère} phrase du 1^{er} alinéa de l'article deux (2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{er} alinéa. 1^{ère} phrase.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille (1.000) actions représentant le capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR).

Cinquième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme FASHION'S TRADING S.A., prédésignée, de sorte que la somme de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

Sixième résolution

L'assemblée décide de remplacer les mille (1.000) actions existantes sans expression de valeur nominale par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions, d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent trente euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Charpy, B. Siret, N. Brahim, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2003, vol. 524, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junger, le 31 octobre 2003.

J. Seckler.

(070074.3/231/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

NFM TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 200, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.909.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 27 octobre 2003:

Nomination de INTERAUDIT, S.à r.l. comme réviseur externe de la Société pour le contrôle des comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour NFM TRADING S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06850. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070080.3/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

MANO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 12, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 43.963.

L'an deux mille trois, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois RAWI S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire (R. C. S. Luxembourg section B numéro 40.316).

2.- Monsieur Jacques Berenbaum, licencié en droit, né à Etterbeek (Belgique), le 21 juin 1949, demeurant à B-1180 Bruxelles, 44, Drève des Renards (Belgique).

Tous les deux sont ici dûment représentés par Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à L-8253 Mamer, 33, rue des Merisiers, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée MANO, S.à r.l., ayant son siège social à L-4011 Esch-sur-Alzette, 37, rue de l'Alzette, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 43.963), a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mai 1993, publié au Mémorial C numéro 380 du 21 août 1993.

- Que le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (12.394,68 EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-4011 Esch-sur-Alzette, 37, rue de l'Alzette, à L-3898 Foetz, 12, rue du Brill, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article cinq des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Première phrase.** Le siège social est établi à Foetz.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Fleming, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2003, vol. 524, fol. 91, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 octobre 2003.

J. Seckler.

(070071.3/231/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

DACOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 14, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 90.087.

L'an deux mille trois, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

A comparu:

Monsieur Pierre Dimanche, conseiller d'entreprises, né à Lesbulles (Belgique), le 1^{er} juin 1937, demeurant à B-1420 Braine-l'Alleud, 11, avenue des Muguets (Belgique), ici représenté par Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à L-8253 Mamer, 33, rue des Merisiers, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée DACOLUX, S.à r.l., (R. C. S. Luxembourg B numéro 90.087), avec siège social à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 25 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 16 du 8 janvier 2003.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, à L-3898 Foetz, 14, rue du Brill.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article deux des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Foetz.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Fleming, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2003, vol. 524, fol. 91, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 octobre 2003.

J. Seckler.

(070081.3/231/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

WH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 88.007.

In the year two thousand and three, on the second of October.

Before Maître Martine Weinandy, notary residing in Clervaux, acting in replacement of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, who shall stay depositary of the present deed.

There appeared:

WH INTERMEDIATE HOLDINGS LTD, with registered office at P.O. Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands,

represented by Maître Stéphane Owczarek, attorney-at-law, residing in Metz (France), by virtue of a power of attorney given on September 26, 2003, which proxy after having been signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the notary to state that:

The appearing party is the sole partner of the «limited liability company» (société à responsabilité limitée) existing under the name of WH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. (the «Company»), R. C. Luxembourg B 88.007, with registered office in Luxembourg.

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, dated June 20, 2002, published in the Mémorial C, number 1320 of September 11, 2002.

The Articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg dated January 15, 2003, published in the Mémorial C, number 299 of March 20, 2003.

The Company's capital is set at five million eight hundred sixty-one thousand seven hundred twenty-eight US Dollars (5,861,728.- USD) represented by twenty-three thousand six hundred thirty-six (23,636) parts of a nominal value of two hundred forty-eight US Dollars (248.- USD) each.

The partner has resolved to change the financial year of the Company, which will start on the first day of October and end on the last day of September of each year, except for the current financial year, which started on the first of January 2003 and will end on the last day of September 2003.

Pursuant to the preceding resolution, Article 13 and the first paragraph of Article 14 of the Articles of Incorporation are amended and shall read henceforth as follows:

«**Art. 13.** The financial year of the company starts on the first of October and ends on the last day of September of each year.»

«**Art. 14, paragraph 1.** Each year on the last day of September an inventory of the assets and liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.»

The partner has resolved, with effect on October 1, 2003, to convert the currency of the subscribed capital and of the nominal value of the parts from US dollars into euro by using the exchange rate of October 1, 2003, i.e 1.- USD = 0.8572 EUR and round down the amount of the nominal value of the parts as resulting thereof to the nearest cent, the number of parts remaining unchanged and to determine the subscribed capital resulting thereof.

The par value of the parts amounting to two hundred and twelve point five eight five six euro (212.5856 EUR) is rounded down to two hundred and twelve euro fifty-eight cent (212.58 EUR).

The subscribed capital of the Company is thus fixed at five million twenty-four thousand five hundred and forty euro eighty-eight cent (5,024,540.88 EUR) divided into twenty-three thousand six hundred thirty-six (23,636) parts with a par value of two hundred and twelve euro fifty-eight cent (212.58 EUR).

The exceeding amount, i.e. one hundred thirty-two point three six one six euro (132.3616 EUR), is allocated to a capital currency conversion reserve.

Evidence of the exchange rate between US dollars and euro of October 1, 2003 has been given to the undersigned notary by a bank confirmation.

The partner has resolved to grant the broadest powers to the managers of the Company to keep the accounting of the Company in euro as from October 1, 2003.

Pursuant to the preceding resolutions, Article 7 of the Articles of Incorporation is amended and shall be read henceforth as follows:

«**Art. 7.** The capital of the company is fixed at five million twenty-four thousand five hundred and forty euro eighty-eight cent (5,024,540.88 EUR) divided into twenty-three thousand six hundred thirty-six (23,636) parts of two hundred and twelve euro fifty-eight cent (212.58 EUR) each.»

The undersigned notary states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille trois, le deux octobre.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, agissant en remplacement de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

WH INTERMEDIATE HOLDINGS LTD, avec siège social à P.O. Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands,

représentée par Maître Stéphane Owczarek, avocat, demeurant à Metz (France), en vertu d'une procuration du 26 septembre 2003, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter:

La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de WH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), R. C. Luxembourg B 88.007, avec siège social à Luxembourg.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2002, publié au Mémorial C, numéro 1320 du 11 septembre 2002.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 janvier 2003, publié au Mémorial C, numéro 299 du 20 mars 2003.

Le capital social de la Société est fixé à cinq millions huit cent soixante et un mille sept cent vingt-huit dollars US (5.861.728,- USD) représenté par vingt-trois mille six cent trente-six (23.636) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit dollars US (248,- USD) chacune.

L'associée a décidé de changer l'année sociale de la Société, qui commencera le premier octobre et finira le dernier jour de septembre de chaque année, à l'exception de l'année sociale actuelle, qui a commencé le premier janvier 2003 et finira le dernier jour de septembre 2003.

Suite à la résolution qui précède, l'article 13 et le premier alinéa de l'article 14 des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'année sociale de la Société commence le premier octobre et finit le dernier jour de septembre de chaque année.»

«**Art. 14. 1^{er} alinéa.** Chaque année au dernier jour de septembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.»

L'associée a décidé de convertir, avec effet au 1^{er} octobre 2003, la devise du capital souscrit et de la valeur nominale des parts sociales de dollars US en euros en utilisant le taux de change au 1^{er} octobre 2003, soit 1,- USD = 0,8572 EUR et de réduire en conséquence le montant de la valeur nominale des parts sociales au cent le plus proche, le nombre de parts sociales restant inchangé, et de déterminer le capital social en résultant.

La valeur nominale des parts sociales s'élevant à deux cent douze virgule cinq six euros (212,5856 EUR) est réduite à deux cent douze euros cinquante-huit cents (212,58 EUR).

Le capital souscrit de la Société est ainsi fixé à cinq millions vingt-quatre mille cinq cent quarante euros quatre-vingt-huit cents (5.024.540,88 EUR) divisé en vingt-trois mille six cent trente-six (23.636) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent douze euros cinquante-huit cents (212,58 EUR) chacune.

Le montant excédant, soit cent trente-deux virgule trois six un six euros (132,3616 EUR) est à allouer à une réserve de conversion de la devise du capital.

La preuve du taux de change entre dollars US et euros au 1^{er} octobre 2003, a été fournie au notaire soussigné moyennant confirmation bancaire.

L'associée a décidé d'allouer les pouvoirs les plus étendus aux gérants de la société pour tenir la comptabilité de la société en euros à partir du 1^{er} octobre 2003.

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 7 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à cinq millions vingt-quatre mille cinq cent quarante euros quatre-vingt-huit cents (5.024.540,88 EUR) divisé en vingt-trois mille six cent trente-six (23.636) parts sociales de deux cent douze euros cinquante-huit cents (212,58 EUR) chacune.»

Le notaire soussigné constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Owczarek, M. Weinandy.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 69, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

P. Frieders.

(070319.3/212/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2003.

WH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 88.007.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

P. Frieders.

(070320.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2003.

ETS. OTHMAR GLODEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 2-8, Waistrooss.

R. C. Luxembourg B 69.914.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06555, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour la société OTHMAR GLODEN S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(069671.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

ETS. OTHMAR GLODEN S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5445 Schengen, 2-8, Waistrooss.

H. R. Luxemburg B 69.914.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 11. Mai 2001

Punkt 2 der Tagesordnung:

Die Versammlung beschließt, den Jahresverlust von LUF 1.552.883,- wie folgt zu verwenden:

Vorzutragendes Ergebnis	- 469.635,- LUF
Jahresergebnis 2000	- 1.552.883,- LUF
Vorzutragendes Ergebnis	- 2.022.518,- LUF

Punkt 4 der Tagesordnung:

Gemäß Artikel 100 des luxemburgischen Gesellschaftsrechts beschließt die Versammlung trotz hoher Verluste einstimmig die Weiterführung der Gesellschaft.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der ordentlichen Generalversammlung

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06557. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(069675.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

CHARME MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.674.

In the year two thousand and three on the third of October.

Before Maître Martine Weinandy, notary residing in Clervaux, acting in replacement of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, the latter remaining the depositary of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CHARME MANAGEMENT S.A., having its registered office in 13, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered at the Register of Commerce of Luxembourg section B number 88.674, incorporated pursuant a deed of Maître Paul Frieders, prenamed, on July 29, 2002, published in the Mémorial C number 1484 of October 15, 2002, amended by deed of the same notary Paul Frieders on June 19, 2003, published in the Mémorial C, number 742 of July 12, 2003.

The meeting is presided by Ms Isabelle Claude, attorney-at-law, residing in Luxembourg who appoints as secretary Ms Ruth Niland, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Josiane Weiler, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the President declares and requests the undersigned notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) To replace Article 10, 1st § of the Company's by-laws with the following:

«The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed by the general meeting of shareholders. Three members will be appointed from among candidates nominated by FI.SVI., by a Limited Shareholder selected on a discretionary basis by FI.SVI., except for the first Board of Directors, for which this candidate shall also be nominated by FI.SVI., and by DBCP NEWCO each for respectively one position on the Board of Directors it being agreed that:

- in case of termination from office for any whatsoever reasons, including voluntary resignation or revocation, the Director nominated by the Limited Shareholder selected on a discretionary basis by FI.SVI. will be replaced by a member designated by a Limited Shareholder selected exclusively by FI.SVI.

- should the candidate nominated by DBCP NEWCO terminate his office as Director for any whatsoever reasons, including voluntary resignation or revocation, DBCP NEWCO shall designate a new Director having similar standing and level of seniority with the prior approval of FI.SVI.

The other members will be appointed by the general meeting of shareholders.»

2) To refix the number of the members of the Board of Directors of the Company at five (5).

3) To elect the following persons in capacity as the two additional directors, whose term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2008 approving the accounts as of December 31, 2007:

- Mr Bernard Clasen, born in Luxembourg on April 19, 1947, residing in Scherfenhof, L-7634 Larochette;

- Mr Jean-Claude Schmitz, born in Luxembourg on August 7, 1947, residing in 51, rue de la Forêt Verte, L-7340 Heisdorf.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the attending shareholders, the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed and will be registered with the deed.

The proxies of the represented shareholders after having been signed ne varietur by the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to this minute.

III) It appears from the attendance list that all the twenty-three thousand and forty (23,040) ordinary («A») Shares, one thousand two hundred and eighty (1,280) preferred («B») Shares and one thousand two hundred and eighty (1,280) super preferred («C») shares, representing the entire share capital of thirty two thousand Euro (32,000.- €), are represented at the present meeting.

All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and received knowledge of the agenda prior to this meeting.

Accordingly, the meeting is validly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to replace Article 10, paragraph 1 of the Company's by-laws with the following:

«The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed by the general meeting of shareholders. Three members will be appointed from among candidates nominated by FI.SVI., by a Limited Shareholder selected on a discretionary basis by FI.SVI., except for the first Board of Directors, for which this candidate shall also be nominated by FI.SVI., and by DBCP NEWCO each for respectively one position on the Board of Directors it being agreed that:

- in case of termination from office for any whatsoever reasons, including voluntary resignation or revocation, the Director nominated by the Limited Shareholder selected on a discretionary basis by FI.SVI. will be replaced by a member designated by a Limited Shareholder selected exclusively by FI.SVI.

- should the candidate nominated by DBCP NEWCO terminate his office as Director for any whatsoever reasons, including voluntary resignation or revocation, DBCP NEWCO shall designate a new Director having similar standing and level of seniority with the prior approval of FI.SVI.

The other members will be appointed by the general meeting of shareholders.»

Second resolution

The meeting resolves to re-fix the number of the members of the Board of Directors of the Company at five (5).

Third resolution

The meeting resolves to elect the following persons in the capacity of two additional directors, whose term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2008 approving the accounts as of December 31, 2007:

- Mr Bernard Clasen, born in Luxembourg on April 19, 1947, residing in Scherfenhof, L-7634 Larochette;
- Mr Jean-Claude Schmitz, born in Luxembourg on August 7, 1947, residing in 51, rue de la Forêt Verte, L-7340 Heisdorf.

Nothing else being on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille trois, le trois octobre.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, agissant en remplacement de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, le dernier restant le dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société CHARME MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.674, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, prénommé, en date du 29 juillet 2002, publié au Mémorial C, numéro 1484 du 15 octobre 2003, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Paul Frieders en date du 19 juin 2003, publié au Mémorial C, numéro 742 du 12 juillet 2003.

L'assemblée est présidée par Maître Isabelle Claude, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Ruth Niland, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Josiane Weiler, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 10, §1 des statuts dont la teneur sera la suivante:

«La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Trois membres seront nommés parmi des candidats proposés par FI.SVI., par un Actionnaire Commanditaire sélectionné sur une base discrétionnaire par FI.SVI., sauf le premier Conseil d'Administration pour lequel ce membre sera également proposé par FI.SVI et par DBCP NEWCO chacun pour respectivement un poste au Conseil d'Administration, étant convenu que:

- en cas de cessation de ses fonctions d'Administrateur pour des raisons quelconques, y inclus résignation volontaire ou révocation, du candidat proposé par l'Actionnaire Commanditaire sélectionné sur une base discrétionnaire par FI.SVI., il sera remplacé par un membre proposé par un Actionnaire Commanditaire sélectionné exclusivement par FI.SVI.

- en cas de cessation de ses fonctions d'Administrateur pour des raisons quelconques, y inclus résignation volontaire ou révocation, du candidat proposé par DBCP NEWCO, DBCP NEWCO proposera un nouvel Administrateur ayant un standing et un degré d'ancienneté similaire, avec l'approbation préalable de FI.SVI.

Les autres membres seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

2) Fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration de la société à cinq (5).

3) Nomination des personnes suivantes en la fonction des deux administrateurs supplémentaires, dont le mandat expirera après l'Assemblée Générale des actionnaires de l'an 2008 approuvant les comptes au 31 décembre 2007:

- Monsieur Bernard Clasen, né à Luxembourg le 19 avril 1947, demeurant à Scherfenhof, L-7634 Larochette;
- Monsieur Jean-Claude Schmitz, né à Luxembourg le 7 août 1947, demeurant à 51 rue de la Forêt Verte, L-7340 Heisdorf.

II) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, leurs mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les vingt-trois mille quarante (23.040) Actions ordinaires («Actions A»), les mille deux cent quatre-vingt (1.280) Actions préférentielles («Actions B») et les mille deux cent quatre-vingt (1.280) Actions super-préférentielles («Actions C») représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (32.000,- €) sont représentées à la présente assemblée.

Que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont été valablement convoqués, qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée.

Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10, paragraphe 1^{er} des statuts dont la teneur sera la suivante:

«La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Trois membres seront nommés parmi des candidats proposés par FI.SVI., par un Actionnaire Commanditaire sélectionné sur une base discrétionnaire par FI.SVI., sauf le premier Conseil d'Administration pour lequel ce membre sera également proposé par FI.SVI et par DBCP NEWCO chacun pour respectivement un poste au Conseil d'Administration, étant convenu que:

- en cas de cessation de ses fonctions d'Administrateur pour des raisons quelconques, y inclus résignation volontaire ou révocation, du candidat proposé par l'Actionnaire Commanditaire sélectionné sur une base discrétionnaire par FI.SVI., il sera remplacé par un membre proposé par un Actionnaire Commanditaire sélectionné exclusivement par FI.SVI.

- en cas de cessation de ses fonctions d'Administrateur pour des raisons quelconques, y inclus résignation volontaire ou révocation, du candidat proposé par DBCP NEWCO, DBCP NEWCO proposera un nouvel Administrateur ayant un standing et un degré d'ancienneté similaire, avec l'approbation préalable de FI.SVI.

Les autres membres seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration de la société à cinq (5).

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes en la fonction des deux administrateurs supplémentaires, dont le mandat expirera après l'Assemblée Générale des actionnaires de l'an 2008 approuvant les comptes au 31 décembre 2007:

- Monsieur Bernard Clasen, né à Luxembourg le 19 avril 1947, demeurant à Scherfenhof, L-7634 Larochette;

- Monsieur Jean-Claude Schmitz, né à Luxembourg le 7 août 1947, demeurant à 51 rue de la Forêt Verte, L-7340 Heisdorf.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête desdits comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Claude, R. Niland, J. Weiler, M. Weinandy.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 69, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

P. Frieders.

(070323.3/212/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2003.

CHARME MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 88.674.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

P. Frieders.

(070325.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2003.

ANWACO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 31.040.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06459, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Signature.

(069688.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

**C.L.C.E., COMPTOIR LUXEMBOURGEOIS DES CHARBONNAGES D'ESCHWEILER, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Gesellschaftssitz: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
H. R. Luxembourg B 5.070.

—
Auszug aus dem Protokoll zur Gesellschafterversammlung vom 8. August 2003

...

4. Der Gesellschafter erteilt dem Verwaltungsrat für das Geschäftsjahr 2002 Entlastung.

5. Der Gesellschafter erteilt dem Kommissar für das Geschäftsjahr 2002 Entlastung und verlängert sein Mandat bis zum Ende des Geschäftsjahres 2003.

...

den 8. August 2003.

Luxembourg, le 14 octobre 2003.

Certifié conforme

Signatures

Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06886. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069686.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

**C.L.C.E., COMPTOIR LUXEMBOURGEOIS DES CHARBONNAGES D'ESCHWEILER, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Gesellschaftssitz: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R. C. Luxembourg B 5.070.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06885, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Signatures.

(069689.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

FIDUCIAIRE LUXEMBOURGEOISE CLAUDE KOEUNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 73.920.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06456, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Signature.

(069691.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

ProLogis UK XXXIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.062.

—
L'associé unique de la Société, KINGSPARK HOLDING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.769, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a changé sa dénomination sociale en ProLogis UK HOLDINGS S.A. lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 4 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07654. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070226.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

COMPAGNIE DE L'EUROPE DU SUD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 96.502.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le seize octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

2.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama City (Panama).

Toutes les deux sont ici représentées par Madame Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de COMPAGNIE DE L'EUROPE DU SUD S.A.**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente-trois mille euros (33.000,- EUR), représenté par trois cent trente (330) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou e-mail.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} mardi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2004.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), cent soixante-cinq actions	165
2.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama City (Panama), cent soixante-cinq actions	165
Total: trois cent trente actions	330

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente-trois mille euros (33.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), né à Ixelles, (Belgique), le 4 novembre 1963, demeurant à B-6637 Fauvillers, 45, rue du Centre, (Belgique);

b) Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, né à Milan, (Italie), le 13 mai 1966, demeurant à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon;

c) Monsieur David De Marco, directeur, né à Curepipe, (Ile Maurice), le 15 mars 1965, demeurant à L-9186 Stegen, 12, route de Medernach.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, (R. C. Luxembourg section B numéro 86.770).

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

5.- Le siège social est établi à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès qualités, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Ciampoli, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2003, vol. 524, fol. 90, case 2. – Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 novembre 2003.

J. Seckler.

(070433.3/231/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2003.

DELPHIRICA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 80.575.

In the year two thousand and three, on the seventeenth of October.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (DELAWARE) L.P., a company with registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A.,

here represented by Mr José Olivera, company director, with professional address at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on October 15, 2003.

2) SAGES GESTION S.A., a company with registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

here represented by its managing-director Mr José Olivera, prenamed.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing parties, through their mandatory, have requested the undersigned notary to state that:

- The appearing parties are the sole partners of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of DELPHIRICA INVESTMENTS, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 80.575, with registered office in Luxembourg, originally incorporated under the denomination of CHATEAU FINANCEMENT, S.à r.l., pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated January 19, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 778 of September 19, 2001.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, dated July 16, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 899 of September 2, 2003.

- The Company's capital is set at six hundred fifty-seven thousand six hundred and seventy-five (657,675.-) euro (EUR), represented by five hundred (500) class Z shares, four thousand two hundred and seventy-eight (4,278) class A shares, one thousand six hundred and ten (1,610) class B shares, four thousand three hundred and eighty-two (4,382) class C shares, four thousand seven hundred and seventy-eight (4,778) class D shares, seven thousand five hundred and thirty-six (7,536) class E shares, one thousand two hundred and seventy-eight (1,278) class F shares and one thousand nine hundred and forty-five (1,945) class G shares of a par value of twenty-five (25.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of EUR 36,000.- so as to raise it from its present amount of EUR 657,675.- to EUR 693,675.- by the creation and issue of 1,440 new class E shares of a par value of EUR 25.- each.

- Subscription and payment in cash.

2. Subsequent amendment of Article 6, paragraph 1 of the Articles of Incorporation in order to reflect such capital increase.

3. Miscellaneous.

The partners then passed the following resolution by unanimous vote:

Unique resolution

The partners resolve to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 36,000.- so as to raise it from its present amount of EUR 657,675.- to EUR 693,675.- by the creation and issue of 1,440 new class E shares of a par value of EUR 25.- each.

All these new shares have been entirely subscribed by MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (DELAWARE) L.P., prenamed, and they have been fully paid up in cash, so that the sum of EUR 36,000.- is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of such increase of capital, Article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 6. first paragraph.** The Company's capital is set at six hundred ninety-three thousand six hundred and seventy-five (693,675.-) euro (EUR), represented by five hundred (500) class Z shares, four thousand two hundred and seventy-eight (4,278) class A shares, one thousand six hundred and ten (1,610) class B shares, four thousand three hundred and eighty-two (4,382) class C shares, four thousand seven hundred and seventy-eight (4,778) class D shares, eight thousand nine hundred and seventy-six (8,976) class E shares, one thousand two hundred and seventy-eight (1,278) class F shares and one thousand nine hundred and forty-five (1,945) class G shares of a par value of twenty-five (25.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties and in case of divergencies between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (DELAWARE) L.P., une société avec siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A.,
ici représentée par Monsieur José Olivera, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 octobre 2003.

2) SAGES GESTION S.A., une société avec siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur José Olivera, préqualifié.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de DELPHIRICA INVESTMENTS, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 80.575, ayant son siège social à Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de CHATEAU FINANCEMENT, S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 778 du 19 septembre 2001.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire, en date du 16 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 899 du 2 septembre 2003.

- Le capital social de la Société est fixé à six cent cinquante-sept mille six cent soixante-quinze (657.675,-) euros (EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de classe Z, quatre mille deux cent soixante-dix-huit (4.278) parts sociales de classe A, mille six cent dix (1.610) parts sociales de classe B, quatre mille trois cent quatre-vingt-deux (4.382) parts sociales de classe C, quatre mille sept cent soixante-dix-huit (4.778) parts sociales de classe D, sept mille cinq cent trente-six (7.536) parts sociales de classe E, mille deux cent soixante-dix-huit (1.278) parts sociales de classe F et mille neuf cent quarante-cinq (1.945) parts sociales de classe G d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 36.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 657.675,- à EUR 693.675,- par la création et l'émission de 1.440 nouvelles parts sociales de classe E d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

- Souscription et libération en espèces.

2. Modification subséquente de l'article 6, alinéa 1^{er} des statuts afin de refléter cette augmentation de capital.

3. Divers.

Les associées ont ensuite pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution unique

Les associées décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 36.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 657.675,- à EUR 693.675,- par la création et l'émission de 1.440 nouvelles parts sociales de classe E d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement souscrites par MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (DELAWARE) L.P., préqualifiée, et elles ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de EUR 36.000,- est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation du capital social, l'article 6, alinéa premier des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. alinéa 1^{er}.** Le capital social de la Société est fixé à six cent quatre-vingt-treize mille six cent soixante-quinze (693.675,-) euros (EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de classe Z, quatre mille deux cent soixante-dix-huit (4.278) parts sociales de classe A, mille six cent dix (1.610) parts sociales de classe B, quatre mille trois cent quatre-

vingt-deux (4.382) parts sociales de classe C, quatre mille sept cent soixante-dix-huit (4.778) parts sociales de classe D, huit mille neuf cent soixante-seize (8.976) parts sociales de classe E, mille deux cent soixante-dix-huit (1.278) parts sociales de classe F et mille neuf cent quarante-cinq (1.945) parts sociales de classe G d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Olivera, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, vol. 141S, fol. 1, case 12. – Reçu 360 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

A. Schwachtgen.

(070611.3/230/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2003.

DELPHIRICA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 80.575.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1360 du 17 octobre 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(070612.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2003.

HERBALIFE INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 88.006.

In the year two thousand and three, on the second of October.

Before Maître Martine Weinandy, notary residing in Clervaux, acting in replacement of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, who shall be depositary of the present deed.

There appeared:

WH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., with registered office at L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, represented by M^e Stéphane Owczarek, attorney-at-law, residing in Metz (France), by virtue of a power of attorney given on October 1, 2003, which proxy after having been signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the notary to state that:

The appearing party is the sole partner of the «limited liability company» (société à responsabilité limitée) existing under the name of HERBALIFE INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company»), R. C. S. Luxembourg B 88.006, with registered office in Luxembourg.

The Company has been incorporated under the denomination of WH LUXEMBOURG CM, S.à r.l. pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, dated June 20, 2002, published in the Mémorial C, number 1320 of September 11, 2002.

The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to deeds of the said notary Paul Frieders, dated April 16, 2003, published in the Mémorial C, number 522 of May 14, 2003, and August 22, 2003, not yet published in the Mémorial C.

The Company's capital is set at twelve thousand four hundred US Dollars (12,400.- USD) represented by fifty (50) parts of a nominal value of two hundred and forty-eight US Dollars (248.- USD) each.

The partner has resolved to amend the first paragraph of Article 14 of the Articles of Incorporation which shall be read henceforth as follows:

«**Art. 14. Paragraph 1.** Each year on the last day of September an inventory of the assets and liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.»

The partner has resolved, with effect on October 1, 2003, to convert the currency of the subscribed capital and of the nominal value of the parts from US dollars into euro by using the exchange rate of October 1, 2003, i. e. 1 US\$=0.8572 € and to increase the capital by an amount of fourteen thousand three hundred seventy euro seventy-two cent (14,370.72 €) to bring the capital up to twenty-five thousand euro (25,000.- €) by increasing the nominal value of each part up to five hundred euro (500.- €), the number of parts remaining unchanged.

The aforementioned increase of the capital is entirely subscribed and paid up by the sole partner of the Company, WH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., by a payment in cash of an amount of fourteen thousand three hundred seventy euro seventy-two cent (14,370.72 €).

The aforementioned amount is now at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary. Evidence of the exchange rate between US dollars and euro of October 1, 2003 has been given to the undersigned notary by a bank confirmation.

The partner has resolved to grant the broadest powers to the managers of the Company to keep the accounting of the Company in euro as from October 1, 2003.

Pursuant to the preceding resolutions, Article 7 of the Articles of Incorporation is amended and shall be read henceforth as follows:

«**Art. 7.** The capital of the company is fixed at twenty-five thousand euro (25,000.- €) divided into fifty (50) parts of five hundred euro (500.- €) each.»

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,250.- €.

The undersigned notary states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version

L'an deux mille trois, le deux octobre.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, agissant en remplacement de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

WH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, représentée par Maître Stéphane Owczarek, avocat, demeurant à Metz (France), en vertu d'une procuration du 1^{er} octobre 2003, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire res-tre annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter:

La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de HERBALIFE INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), R. C. S. Luxembourg B 88.006, avec siège social à Luxembourg.

La Société a été constituée sous la dénomination de WH LUXEMBOURG CM, S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2002, publié au Mémorial C, numéro 1320 du 11 septembre 2002.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Paul Frieders, en date du 16 avril 2003, publié au Mémorial C, numéro 522 du 14 mai 2003 et en date du 22 août 2003, en voie de publication.

Le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cents Dollars US (12.400,- USD) représenté par cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit Dollars US (248,- USD) chacune.

L'associée a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 14 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 14. Alinéa 1^{er}.** Chaque année au dernier jour de septembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.»

L'associée a décidé de convertir, avec effet au 1^{er} octobre 2003, la devise du capital souscrit et de la valeur nominale des parts sociales de US dollars en euros en utilisant le taux de change au 1^{er} octobre 2003, soit 1 US\$=0,8572 € et d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de quatorze mille trois cent soixante-dix euros soixante-douze cents (14.370,72 €) pour le porter à vingt-cinq mille euros (25.000,- €) moyennant augmentation de la valeur nominale de chaque part sociale à cinq cents euros (500,- €), le nombre de parts sociales restant inchangé.

L'augmentation de capital prémentionnée est intégralement souscrite et libérée par la seule associée de la Société, WH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., moyennant versement en espèces d'un montant de quatorze mille trois cent soixante-dix euros soixante douze cents (14.370,72 €).

Le prédit montant est dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été fournie au notaire soussigné.

La preuve du taux de change entre US dollars et euros au 1^{er} octobre 2003 a été fournie au notaire soussigné moyennant confirmation bancaire.

L'associée a décidé d'allouer les pouvoirs les plus étendus aux gérants de la société pour tenir la comptabilité de la société en euros à partir du 1^{er} octobre 2003.

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 7 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- €) divisé en cinquante (50) parts sociales de cinq cents euros (500,- €) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève à approximativement 1.250,- €.

Le notaire soussigné constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: St. Owczarek, M. Weinandy.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 69, case 2. – Reçu 143,71 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

P. Frieders.

(070321.3/212/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2003.

HERBALIFE INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 88.006.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

P. Frieders.

(070322.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2003.

**TRIMAR GROUP S.A., Société Anonyme,
(anc. TRIMAR TOURS S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 52.050.

L'an deux mille trois, le seize octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRIMAR TOURS S.A., avec siège social à L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 52.050,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 août 1995, publié au Mémorial C numéro 549 du 26 octobre 1995.

La séance est ouverte à heures sous la présidence de Madame Jacqueline Joubert, directeur financier, demeurant au 82, Galerie des Damiers, F-92400 La Défense 1 Courbevoie.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Arnaud Bezzina, licencié en économie, demeurant au 78, avenue du X Septembre à L-2550 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Mamadou Dione, comptable, demeurant au 24, Val Saint-André, L-1128 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 1.250,-), représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Changement de la dénomination sociale de TRIMAR TOURS S.A. en TRIMAR GROUP S.A.

Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts

2) Changement du libellé de l'objet social (article 3 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

3) Conversion du capital social en 30.986,69 EUR et augmentation du capital social de treize euros et trente et un cents (€ 13,31), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (€ 30.986,69) à trente et un mille euros (€ 31.000,-), par versement en espèces, sans création d'actions nouvelles.

Le capital social est de trente et un euros (€ 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (€ 31,-) chacune.

4) Augmentation du capital social de soixante mille cent soixante et onze euros (€ 60.171,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (€ 31.000,-) à quatre-vingt-onze mille cent soixante et onze euros (€ 91.171,-), par la création de mille neuf cent quarante et une (1941) actions nouvelles de trente et un euros (€ 31,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à libérer par des versements en espèces, le prix d'émission étant de deux cent vingt-six euros soixante centimes (€ 226,60) par action, ce qui implique une prime d'émission de quatre cent trente-neuf mille huit cent trente et un euros (€ 439.831,-);

5) Renonciation au droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires;

6) Souscription et libération des actions nouvellement émises.

7) Modification afférente de l'article 5 des statuts;

8) Révocation de l'administrateur Monsieur Serge Courtois et du commissaire aux comptes Mademoiselle Mireille Herbrand.

Augmentation du nombre des administrateurs de 3 à 5 membres.

Nomination de 5 nouveaux administrateurs et d'un nouveau commissaire aux comptes.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société TRIMAR TOURS S.A. en TRIMAR GROUP S.A., de sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Forme, dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de:
TRIMAR GROUP S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. Objet.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social en 30.986,69 Euros et d'augmenter le capital social de treize euros et trente et un cents (€ 13,31), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (€ 30.986,69) à trente et un mille euros (€ 31.000,-), par versement en espèces, sans création d'actions nouvelles.

Le capital social est de trente et un euros (€ 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (€ 31,-) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de soixante mille cent soixante et onze euros (€ 60.171,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (€ 31.000,-) à quatre-vingt-onze mille cent soixante et onze euros (€ 91.171,-), par la création de mille neuf cent quarante et une (1.941) actions nouvelles de trente et un euros (€ 31,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à libérer par des versements en espèces, le prix d'émission étant de deux cent vingt-six euros soixante centimes (€ 226,60) par action, ce qui implique une prime d'émission de quatre cent trente-neuf mille huit cent trente et un euros (€ 439.831,-);

Cinquième résolution

L'assemblée prend acte, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires ne participant pas à cette augmentation de capital.

Sixième résolution

Intervient aux présentes:

La société SFA, avec siège social à F-75002 Paris, 8, rue d'Aboukir,

ici représentée par Madame Jacqueline Joubert, directeur financier, demeurant au 82, Galerie des Damiers, F-92400 La Défence 1 Courbevoie, mandataire spécial en vertu d'une procuration ci annexée, qui déclare souscrire les mille neuf cent quarante et une (1.941) actions nouvellement émises.

L'assemblée accepte la souscription des 1.941 actions nouvelles par la société SFA, préqualifiée.

Les mille neuf cent quatre et une (1.941) actions nouvelles au prix d'émission de deux cent vingt-six euros soixante centimes (226,60) chacune, ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille et deux euros (€ 500.002) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'article cinq (5) des statuts est à modifier comme suit:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-onze mille cent soixante et onze euros (€ 91.171,-), représenté par deux mille neuf cent quarante et une (2.941) actions d'une valeur nominale trente et un euros (€ 31,-) chacune, toutes de même catégorie.»

Huitième résolution

L'assemblée révoque l'administrateur Monsieur Serge Courtois, né à Dudelange, le 24 mars 1960, demeurant au 36, Am Dall, L-4980 Reckange-sur-Mess et le commissaire aux comptes Mademoiselle Mireille Herbrand, comptable, née à Malmédy (Belgique), le 30 avril 1974, demeurant au 3A, rue de Kirchberg, L-1858 Luxembourg. Décharge pleine et entière leur est accordé pour l'exercice de leur mandat.

- Est nommé administrateur, en remplacement de l'administrateur révoqué:

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de société, né à Carcassonne (France), le 10 janvier 1944, demeurant au 64, rue de l'Egalité, F-92130 Issy-Les-Moulineaux.

- Le mandat de Madame Ana De Sousa, comptable, né à Beira (Mozambique), le 18 octobre 1968, élisant domicile au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg qui devait se terminer avec l'assemblée générale annuelle de l'an 2003, est renouvelé.

- Le mandat de Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, né à Arlon (Belgique), le 25 avril 1967, élisant domicile au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, qui devait se terminer avec l'assemblée générale annuelle de l'an 2003, est renouvelé

- Le nombre des administrateurs est porté de 3 à 5 membres. Sont nommés administrateurs:

Madame Bénédicte Sourieau, administrateur de sociétés, née à Nouméa (France), le 5 juillet 1971, demeurant au 35 rue Vaneau, F-75007 Paris

Madame Jacqueline Joubert, directeur financier, née à Juvisy-sur-Orge (France), le 9 décembre 1945, demeurant au 82, Galerie des Damiers, F-92400 La Défence 1 Courbevoie.

Le mandat de tous les administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2004.

- Est nommée commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire aux comptes révoqué:

La société LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., établie et ayant son siège social à 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 43.298.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des Actionnaires qui se tiendra en 2004.

Réunion du conseil d'administration

Et aussitôt les administrateurs prédésignés:

Madame Jacqueline Joubert, précitée, ici présente, et Monsieur Pascal Wiscour-Conter, précité, Madame Ana De Sousa, précitée, Madame Bénédicte Sourieau, précitée, Monsieur Jean-Claude Ramon, précité, ici représentés par Madame Jacqueline Joubert, précitée, en vertu de quatre procurations sous seing privé ci-annexées, se sont réunis en Conseil et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- Monsieur Jean-Claude Ramon, préqualifié, est nommé «directeur général opérationnel». A ce titre, il lui est conféré les pouvoirs pour engager la société sous sa seule signature et de façon illimitée pour tout ce qui concerne la gestion financière et comptable journalière de la société et plus particulièrement pour le fonctionnement des comptes bancaires de la société.

- Monsieur Pascal Wiscour-Conter, préqualifié, est nommé «président» du conseil d'administration.

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ sept mille euros (€ 7.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Joubert, A. Bezzina, M. Dione, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2003, vol. 892, fol. 52, case 6. – Reçu 5.000,15 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 octobre 2003.

F. Kessler.

(070349.3/219/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2003.

**TRIMAR GROUP S.A., Société Anonyme,
(anc. TRIMAR TOURS S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 52.050.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 octobre 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 octobre 2003.

F. Kessler.

(070351.3/219/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2003.

LE TITAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 52.536.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LE TITAN S.A., établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 52.536,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 octobre 1995, publié au Mémorial C numéro 638 du 14 décembre 1995,

dont les statuts ont été modifiés aux termes de deux actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 19 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 82 du 10 février 1999 et
- en date du 3 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 1005 du 28 décembre 1999.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 9 du 4 janvier 2003.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia Rouckert, employée privée, demeurant à Sprinkange.

Le Président expose ensuite:

1. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille cinq cent vingt-cinq euros (€ 1.525,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de sept cent soixante-deux mille cinq cents euros (€ 762.500,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. Que l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} octobre 2003, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé commissaire à la liquidation:

la FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A., établie et ayant son siège à L-2012 Luxembourg, 16, allée Marconi, et a fixé à ces jour, heure et lieu présente assemblée.

3. Monsieur le Président expose que l'ordre du jour est le suivant:

- 1) Rapport du Commissaire à la liquidation,
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation,
- 3) Clôture de la liquidation,
- 4) Désignation de l'endroit où seront déposés les livres et documents sociaux.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Rapport du commissaire à la liquidation

L'assemblée prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation.

Lecture est donnée du rapport du commissaire à la liquidation.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et restera annexé aux présentes.

II. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société MANSELL GROUP LIMITED, établie et ayant son siège au PO Box 3186, Abbott Building, Main Street, Road Town, Tortola, BVI., de sa gestion de liquidateur de la société ainsi qu'au commissaire à la liquidation, la FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A., préqualifiée.

III. Clôture de liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme LE TITAN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans au siège de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, Conde, Rouckert, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2003, vol. 892, fol. 52, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 octobre 2003.

F. Kessler.

(070353.3/219/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2003.

INVESTISSEMENTS MINERAUX ET FINANCIERS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 22.181.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06921, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour INVESTISSEMENTS MINERAUX ET FINANCIERS

Société Anonyme Holding

B. Schreuders

Administrateur

(070265.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

INVESTISSEMENTS MINERAUX ET FINANCIERS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 22.181.

Le Conseil d'administration du 6 juin 2003 a pris acte de la démission de ses fonctions d'administrateur-indépendant de Monsieur Bernard Boon-Falleur avec effet au 1^{er} avril 2003.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue exceptionnellement le 7 juillet 2003 a pris acte de la démission de leurs fonctions d'administrateur de Monsieur Bénédic Verstraete et de Monsieur Robert Goffin, avec effet au 17 juin 2003, et n'a pas procédé à leurs remplacements.

Cette même Assemblée a nommé aux fonctions d'administrateur Monsieur Bas Schreuders, licencié en droit, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Enfin, lors de cette Assemblée, le mandat du Commissaire aux comptes:

H.R.T. REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2003.

Pour INVESTISSEMENTS MINERAUX ET FINANCIERS

B. Schreuders

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06922. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070270.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

CAPITI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 85, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 71.937.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Signature.

(069695.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

HELORA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 59.771.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07430, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Signature.

(070072.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

CMB SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1022 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 58.737.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 12 septembre 2003

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte la démission de Messieurs Nicolas Saverys et Patrick De Brabandere en tant qu'Administrateurs avec effet au 12 septembre 2003, suite à leur lettre de démission datée du 10 septembre 2003.

Par conséquent, l'Assemblée Générale Extraordinaire donne décharge à Messieurs Nicolas Saverys et Patrick De Brabandere pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2003.

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte de nommer Mme Virginie Saverys, administrateur de sociétés, c/o CMB N.V., De Gerlachekaai, 20, B-2000 Anvers ainsi que Messieurs Ludwig Criel, administrateur de sociétés, Benoît Timmermans, administrateur de sociétés et Frank Geerts, employé, tous c/o CMB N.V., De Gerlachekaai, 20, B-2000 Anvers en tant qu'administrateurs supplémentaires avec effet au 12 septembre 2003 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en 2006.

En conséquence, le nombre d'administrateurs est augmenté de 3 à 5.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

CMB SERVICES

L. Beersmans

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01218. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070075.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

NFM ALLIAGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 200, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.629.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 24 mars 2003:

Nomination de INTERAUDIT, S.à r.l. comme réviseur externe de la Société pour le contrôle des comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour NFM TRADING S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06849. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070084.3/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE TALER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 72.892.

L'an deux mille trois, le vingt octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de COMPAGNIE FINANCIERE TALER S.A., R. C. Luxembourg B 72.892, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 90 du 27 janvier 2000.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Robert Cuypers, administrateur de sociétés, 238 Botermelkdijk, B-2900 Schoten.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jacques Bonnier, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les dix mille deux (10.002) actions sans désignation de valeur nominale, divisées en cinq mille et une (5.001) actions de catégorie A et cinq mille et une (5.001) actions de catégorie B, représentant l'intégralité du capital social de onze millions cent vingt-quatre mille (11.124.000,-) euros (EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social à concurrence de euros un million cinq cent trente mille trois cent six (EUR 1.530.306,-) pour le ramener de son montant actuel de euros onze millions cent vingt-quatre mille (EUR 11.124.000,-) à euros neuf millions cinq cent quatre-vingt-treize mille six cent quatre-vingt-quatorze (EUR 9.593.694,-) par remboursement aux actionnaires, sans modifier le nombre d'actions.

2. Pouvoir à conférer au Conseil d'Administration pour fixer les modalités de remboursement aux actionnaires.

3. Modifications afférentes de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est réduit à concurrence de euros un million cinq cent trente mille trois cent six (EUR 1.530.306,-) pour le ramener de son montant actuel de euros onze millions cent vingt-quatre mille (EUR 11.124.000,-) à euros neuf millions cinq cent quatre-vingt-treize mille six cent quatre-vingt-quatorze (EUR 9.593.694,-) sans modification du nombre d'actions et par remboursement du montant de euros un million cinq cent trente mille trois cent six (EUR 1.530.306,-) aux actionnaires.

Le Conseil d'Administration est chargé de fixer les modalités de remboursement aux actionnaires.

La présente réduction de capital est régie par l'article 69 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à neuf millions cinq cent quatre-vingt-treize mille six cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 9.593.694,-), représenté par dix mille deux (10.002) actions sans désignation de valeur nominale, réparties en deux catégories d'actions, cinq mille et une (5.001) actions appartenant à la catégorie A et cinq mille et une (5.001) actions appartenant à la catégorie B.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Cuypers, M. Prospert, J. Bonnier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 87, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

A. Schwachtgen.

(070607.3/230/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE TALER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 72.892.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1373 du 20 octobre 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(070610.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2003.

THRUSTLANE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 33.736.

L'an deux mille trois, le seize octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de THRUSTLANE HOLDINGS S.A., R. C. Luxembourg B 33.736, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 avril 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 395 du 24 octobre 1990.

Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 287 du 15 juin 1993.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Ingrid Heintz, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Fabienne de Bernardi, secrétaire de direction, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quatre mille (4.000) actions ayant eu une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, constituant l'intégralité du capital social antérieur de quatre millions (4.000.000,-) de francs luxembourgeois (LUF) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions et constatation que le capital social est désormais exprimé en EUR.
2. Réduction du capital social à concurrence de EUR 19.157,41 pour le ramener de son montant actuel de EUR 99.157,41 à EUR 80.000 par absorption partielle de pertes reportées.
3. Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 20,-.
4. Suppression des alinéas 2 à 5 de l'article 3 des statuts.
5. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.
6. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et le capital social est désormais exprimé en EUR, de sorte que ledit capital social est fixé à EUR 99.157,41 divisé en 4000 actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

Le capital social de la Société est réduit à concurrence de EUR 19.157,41 pour le ramener de son montant actuel de EUR 99.157,41 à EUR 80.000,- par absorption partielle des pertes reportées au 31 juillet 2003 sans annulation d'actions.

La réalité de ces pertes reportées a été prouvée au notaire instrumentaire par la remise des états financiers intérimaires au 31 juillet 2003, lesquels états financiers intérimaires, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Troisième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à EUR 20,-.

Quatrième résolution

Les alinéas 2 à 5 de l'article 3 des statuts faisant référence au capital autorisé sont supprimés.

Cinquième résolution

En conséquence des quatre résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre-vingt mille (80.000,-) euros (EUR), divisé en quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de vingt (20,-) euros (EUR) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Muller, I. Heintz, F. de Bernardi, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, vol. 141S, fol. 1, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

A. Schwachtgen.

(070614.3/230/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2003.

THRUSTLANE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 33.736.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1349 du 16 octobre 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(070617.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2003.

DANUBIO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 78.174.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07436, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2003.

Signature.

(070076.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

EURONAV LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1022 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 51.212.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 12 septembre 2003

- L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'accepter la démission de M. Nicolas Saverys, M. Patrick De Brabandere et M. Patrick Molis en tant qu'Administrateurs avec effet au 12 septembre 2003, suite à leur lettre de démission datée du 10 septembre 2003.

- En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de donner décharge aux trois administrateurs démissionnaires en tant qu'administrateurs par rapport à l'exercice de leurs mandats pour l'exercice 2003.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte de même la nomination de Mme Virginie Saverys, administrateur de sociétés, c/o CMB INTERNATIONAL N.V., De Gerlachekaai, 20, B-2000 Anvers, M. Ludwig Criel, administrateur de sociétés, c/o CMB INTERNATIONAL N.V., De Gerlachekaai, 20, B-2000 Anvers, M. Benoît Timmermans, administrateur de sociétés, c/o CMB INTERNATIONAL N.V., De Gerlachekaai, 20, B-2000 Anvers, et M. Dan Bradshaw, avocat, c/o JOHNSON STOKES & MASTER, 10, Chater Road, Hong Kong en tant que nouveaux directeurs avec effet au 12 septembre 2003 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle en 2004.

- En conséquence, le nombre d'administrateurs a augmenté de six à sept.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

EURONAV LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI04013. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070082.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

IT-INVESTMENT NORTHERN EUROPE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 72.972.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07437, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2003.

Signature.

(070078.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

PHOENIX ACQUISITION COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 66.455.

Le bilan au 31 janvier 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2003.

Signature.

(070083.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

BEAUMER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1022 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 52.479.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 12 septembre 2003

- L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'accepter la démission de M. Nicolas Saverys, M. Marc Saverys, M. Patrick De Brabandere et M. Peter Raes en tant qu'Administrateurs avec effet au 12 septembre 2003, suite à leur lettre de démission datée du 10 septembre 2003.

- En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de donner décharge aux quatre administrateurs démissionnaires en tant qu'administrateurs par rapport à l'exercice de leurs mandats pour l'exercice 2003.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte de même la nomination de M. Ludwig Criel, administrateur de sociétés, c/o CMB INTERNATIONAL N.V., De Gerlachekaai, 20, B-2000 Anvers, M. Benoît Timmermans, administrateur de sociétés, c/o CMB INTERNATIONAL N.V., De Gerlachekaai, 20, B-2000 Anvers, et M. Frank Geerts, employé, c/o CMB INTERNATIONAL N.V., De Gerlachekaai, B-2000 Anvers en tant que nouveaux directeurs avec effet au 12 septembre 2003 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle en 2004.

- En conséquence, le nombre d'administrateurs diminue de cinq à quatre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

BEAUMER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01215. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070085.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

METRAM S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.200,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 58.007.

Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration tenue au Luxembourg le 9 septembre 2003

Le siège social de la société est transféré au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 9 septembre 2003.

Luxembourg, le 9 septembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

METRAM S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI04015. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(070224.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

COTRIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.289.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07441, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 30 octobre 2003.

Signature.

(070086.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

NADIN-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.
R. C. Luxembourg B 45.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07265, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070087.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

MASS METROPOLITAN INTERNATIONAL AG HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Martha.
R. C. Luxembourg B 69.504.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06795, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Signatures.

(070088.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

MASS METROPOLITAN INTERNATIONAL AG HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Martha.
R. C. Luxembourg B 69.504.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06793, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Signatures.

(070090.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

ISPAT EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 70.427.

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires

Nous avons le plaisir de soumettre à votre approbation les comptes annuels de votre Compagnie en date du 31 décembre 2002, établie selon les dispositions légales.

Pendant l'année se terminant le 31 décembre 2002, le revenu s'est élevé à € 12.388.269,47 et les frais à € 9.813.095,01. L'exercice montre un bénéfice de € 2.575.174,46.

Comme notre réserve légale est déjà égale à 10% du capital social publié, nous n'avons pas à assigner de réserve additionnelle à celle-ci.

Au moins, nous devons organiser une réserve restreinte égale à cinq fois la valeur de l'impôt.

Nous proposons d'allouer € 11.960,40 à cette réserve pour la valeur de l'impôt 2001.

Nous proposons d'allouer € 63.725,00 à cette réserve pour la valeur de l'impôt 2002.

Prenant en compte le bénéfice au 1^{er} janvier 2002 d'un montant de € 2.609.602,09, le bénéfice net accumulé au 31 décembre 2002, y compris les réservations assignées liées à valeur l'impôt, s'élève à € 5.184.776,55.

Nous proposons de reporter ce montant.

A notre connaissance, aucun événement important ne s'est produit depuis la fin de l'année commerciale qui aurait pu influencer les résultats de la Compagnie à la date du 31 décembre 2002.

Nous demandons à l'Assemblée de nous octroyer la décharge pour l'exécution de notre tâche durant l'année en question.

Signé: G. Renz, Dr. O.-R. Baron von Engelhardt.

Report of the board of directors to the annual general shareholders' meeting

We have the pleasure in submitting to your approval the annual accounts of your company as at December 31, 2002, established in accordance with the legal provisions.

During the year ended on December 31, 2002, the income amounted to EUR 12,388,269.47 and the charges to EUR 9,813,095.01. The financial year shows a profit of EUR 2,575,174.46.

As our legal reserve already equals 10% of the issued share capital, we don't have to allocate any additional amount to this reserve.

At least we have to set up a restricted reserve equal to five times the amount of the net worth tax credited.

We propose to allocate EUR 11,960.40 to this reserve for 2001 net worth tax.

We propose to allocate EUR 63,725.00 to this reserve for 2002 net worth tax.

Taking into consideration the profit brought forward as at January 1, 2002 in the amount of EUR 2,609,602.09, the accumulated net profit as at December 31, 2002, including allocated reserves related to net worth tax, amounts to EUR 5,184,776.55.

We propose to carry this amount forward.

To our knowledge, no important events have occurred since the close of the business year which would have influenced the results of the company as at December 31, 2002.

We ask the assembly to grant us discharge for the execution of our assignment during the year under review.

Signé: G. Renz, Dr. O.-R. Baron von Engelhardt.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04734. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(070093.1//44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

UK HOSPITALS N°1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 86.340.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 30 septembre 2003 que Monsieur Nick Martin, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été co-opté administrateur de la société avec effet immédiat au 30 septembre 2003 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Maggy Kohl. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur. La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070225.3/805/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

AFIPA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 61.704.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07563, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(070464.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2003.

FLORAKERK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 35.690.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01057, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 4 novembre 2003.

Signature.

(070451.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2003.

ISPAT EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 70.427.

Conseil d'Administration

Administrateur démissionnaire:

- Monsieur Sudhir Maheshwari, chartered accountant, demeurant au 43-49, rue Zithe, L-2763 Luxembourg.

Administrateur nouvellement nommé:

- Monsieur Augustine Kochuparampil, chartered accountant, demeurant au 46b Ebertallee, D-22607 Hambourg (Allemagne).

Administrateurs dont le mandat est renouvelé:

- Monsieur Eberhard Mirow, lawyer, demeurant au 1 Korralenweg, Kaarst (Allemagne);

- Monsieur Malay Mukherjee, administrateur de sociétés, demeurant au 43-49, rue Zithe, L-2763 Luxembourg;

- Monsieur Gerhard Renz, ingénieur, demeurant au 21A, Ortelsburger Strasse, 21337 Lüneburg (Allemagne);

- Dr. Olaf-Roman Baron von Engelhardt, administrateur de sociétés, demeurant au 12 Am Kirschenwäldchen, 66333 Völklingen (Allemagne);

- Monsieur Augustine Kochuparampil, chartered accountant, demeurant au 46b Ebertallee, D-22607 Hambourg (Allemagne).

Réviseur d'entreprises

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Luxembourg.

L'assemblée générale ordinaire du 15 juillet 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le résultat net positif est de 2.575.174,46 EUR.

L'assemblée a décidé de reporter à nouveau le solde au 31 décembre 2002 s'élevant à 5.184.776,55 EUR, incluant une réserve de 75.685,40 EUR correspondant à 5 fois le montant de l'impôt sur la fortune due pour les années 2001 et 2002.

Cette décision est conforme à la proposition faite par le Conseil d'Administration.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, réf. LSO-AJ02902. – Reçu 14 euros.

Le Receveur.

(070094.1//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

ING (L) LIQUID, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 86.762.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06188, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2003.

ING LUXEMBOURG

Par délégation

Signatures

(070096.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

LE COMBE S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 89.277.

Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration tenue au Luxembourg le 9 septembre 2003

Le siège social de la société est transféré au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 9 septembre 2003.

Luxembourg, le 9 septembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

LE COMBE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI04014. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(070227.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

ING (L) SELECTIS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 60.411.

—
Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06202, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2003.

ING LUXEMBOURG

Par délégation

Signature

(070097.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

ProLogis UK XLVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.912.

—
L'associé unique de la Société, KINGSPARK HOLDING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.769, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a changé sa dénomination sociale en ProLogis UK HOLDINGS S.A. lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 4 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07649. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070298.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

ProLogis UK LXXVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 86.124.

—
L'associé unique de la Société, KINGSPARK HOLDING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.769, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a changé sa dénomination sociale en ProLogis UK HOLDINGS S.A. lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 4 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07626. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070229.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

LUXEBUR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 34.676.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07565, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070460.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2003.

M.A.R. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**Capital social: EUR 446.220,-.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 39.557.

Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration tenue au Luxembourg le 9 septembre 2003

Le siège social de la société est transféré au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 9 septembre 2003.

Luxembourg, le 9 septembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

M.A.R. INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI04012. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(070230.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

ARES FINANCE 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.517.

Il résulte d'une décision prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire lors de sa réunion tenue le 10 septembre 2003 que Monsieur Gerard Meijssen, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 1207 Strawinskyaan, 1077 Amsterdam - Pays-Bas, a été co-opté administrateur de la société avec effet immédiat au 10 septembre 2003 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Josephine Mortelliti. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur. La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires de l'année 2003.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07549. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070231.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

E.C.I.L. BUREAUTIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4, Am Bruch.

R. C. Luxembourg B 67.338.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06262, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Signature.

(070236.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

E.C.I.L. BUREAUTIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4, Am Bruch.

R. C. Luxembourg B 67.338.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 17 octobre 2003

1. Le rapport de gestion de la gérance est approuvé.
2. L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits de l'exercice clos au 31 décembre 1999 faisant apparaître un bénéfice de LUF 152.581,-.
3. L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé de la façon suivante:

Réserve légale	7.629,- LUF
Compensation des pertes des exercices précédents	42.972,- LUF
Résultats reportés	101.980,- LUF
4. L'Assemblée donne décharge au gérant unique pour l'exercice de son mandat au 31 décembre 1999.

Crauthem, le 17 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06257. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070232.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

E.C.I.L. BUREAUTIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4, Am Bruch.

R. C. Luxembourg B 67.338.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 17 octobre 2003

1. Le rapport de gestion de la gérance est approuvé.
2. L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits de l'exercice clos au 31 décembre 2000 faisant apparaître un bénéfice de LUF 580.151,-.
3. L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante:

Réserve légale	29.008,- LUF
Résultats reportés	551.143,- LUF
4. L'Assemblée donne décharge au gérant unique pour l'exercice de son mandat au 31 décembre 2000.

Crauthem, le 17 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06259. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070241.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

E.C.I.L. BUREAUTIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4, Am Bruch.

R. C. Luxembourg B 67.338.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06263, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Signature.

(070243.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

E.C.I.L. BUREAUTIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4, Am Bruch.

R. C. Luxembourg B 67.338.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 17 octobre 2003

1. Le rapport de gestion de la gérance est approuvé.
2. L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits de l'exercice clos au 31 décembre 2001 faisant apparaître un bénéfice de LUF 1.211.929,-.
3. L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé de la façon suivante:

Réserve légale	13.363,- LUF
Résultats reportés	1.198.566,- LUF
4. L'Assemblée donne décharge au gérant unique pour l'exercice de son mandat au 31 décembre 2001.

Crauthem, le 17 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06260. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070246.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

E.C.I.L. BUREAUTIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4, Am Bruch.

R. C. Luxembourg B 67.338.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06265, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Signature.

(070249.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

ProLogis UK LXXVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 86.125.

L'associé unique de la Société, KINGSPARK HOLDING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.769, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a changé sa dénomination sociale en ProLogis UK HOLDINGS S.A. lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 4 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07625. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070233.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

DE PREFERENCE S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 68.173.

Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration tenue au Luxembourg le 9 septembre 2003

Le siège social de la société est transféré au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 9 septembre 2003.

Luxembourg, le 9 septembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

DE PREFERENCE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI04010. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(070234.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

DUCHESS II CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 86.339.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 30 septembre 2003 que Monsieur Nick Martin, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été co-opté administrateur de la société avec effet immédiat au 30 septembre 2003 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Maggy Kohl. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur. La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07552. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070237.3/805/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

ProLogis UK LXXIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 86.127.

L'associé unique de la Société, KINGSPARK HOLDING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.769, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a changé sa dénomination sociale en ProLogis UK HOLDINGS S.A. lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 4 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07624. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070235.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

TOWERS PERRIN LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 89.998.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration du 30 septembre 2003 que le siège social de la société a été transféré de 8, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour extrait conforme

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AI07165. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(070238.3/655/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

MARYLEBONE ROAD CBO 4 A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 87.877.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 7 octobre 2003 que TMF CORPORATE SERVICES S.A., administrateur de sociétés, domiciliée professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été co-optée administrateur de la société avec effet immédiat au 7 octobre 2003 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Maggy Kohl. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur. La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07558. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070239.3/805/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

ING LIFE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 46.425.

Les pouvoirs de signature à partir du 6 octobre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 27 octobre 2003, référence LSO-AJ06186, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

C. Steeno

Managing Director

(070428.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2003.

CREDIT SUISSE BOND FUND (LUX), Fonds Commun de Placement.

Distribution au 18 novembre 2003 aux porteurs de parts de la classe -A- des fonds communs de placement luxembourgeois suivants:

(date ex-coupon: 18 novembre 2003 - date de paiement: 20 novembre 2003)

Credit Suisse Bond Fund (Lux) £

Coupon Nr 9: 28,- GBP

Credit Suisse Bond Fund (Lux) Aus\$

Coupon Nr 9: 61,- AUD

Credit Suisse Bond Fund (Lux) Can\$

Coupon Nr 9: 53,- CAD

Credit Suisse Bond Fund (Lux) Euro

Coupon Nr 9: 4,10 EUR

Credit Suisse Bond Fund (Lux) SFr

Coupon Nr 9: 6,60 CHF

Credit Suisse Bond Fund (Lux) Short-Term Euro

Coupon Nr 9: 1,50 EUR

Credit Suisse Bond Fund (Lux) Short-Term SFr

Coupon Nr 8: 1,30 CHF

Credit Suisse Bond Fund (Lux) Short-Term US\$

Coupon Nr 9: 2,50 USD

Credit Suisse Bond Fund (Lux) US\$

Coupon Nr 9: 41,- USD

Credit Suisse Bond Fund (Lux) Corporate Euro

Coupon Nr 1: 0,40 EUR

Credit Suisse Bond Fund (Lux) TOPS (Euro)

Coupon Nr 1: 1,80 EUR

Credit Suisse Bond Fund (Lux) TOPS (Sfr)

Coupon Nr 1: 0,40 CHF

Credit Suisse Bond Fund (Lux) TOPS (US\$)

Coupon Nr 1: 1,30 USD

Credit Suisse Bond Fund (Lux) Target Return (Euro)

Coupon Nr 1: 1,30 EUR

Les coupons sont payables dans toutes les agences du CREDIT SUISSE, CREDIT SUISSE FIRST BOSTON, ainsi qu'au CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A., Luxembourg.

Les rapports de gestion ainsi que le prospectus de vente peuvent être obtenus auprès des agences ci-dessus et au siège de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A.

Signatures

(04943/736/43)

BIOPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 57.504.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le mercredi 10 décembre 2003 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapports du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 1999, 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (05079/755/18)

Le Conseil d'Administration.

LANDMARK CHEMICALS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 24.468.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, le 5 décembre 2003 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 1997, 1998, 1999, 2000 et 2001.
3. Question de la dissolution anticipée de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Elections statutaires.
6. Divers.

I (04932/000/18)

Le Conseil d'Administration.

RP PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 65.595.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 8 décembre 2003 à 12.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux comptes
5. Divers

I (05061/520/15)

Le Conseil d'Administration.

KEBO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 18.385.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le jeudi 4 décembre 2003 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 octobre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

I (05028/1267/15)

Le Conseil d'Administration.

MARRIE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 17.798.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 9 décembre 2003 à 11.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 septembre 2003.
- Affectation du résultat au 30 septembre 2003.
- Quitus aux administrateurs et au commissaire.

- Ratification de la nomination du commissaire aux comptes par l'AGE du 31 janvier 2003.
- Renouvellement du mandat des administrateurs et du commissaire pour une période de 6 ans.
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

I (05075/000/19)

Le Conseil d'Administration.

KUNZIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 11.743.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 décembre 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats afférents.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Les détenteurs d'actions au porteur sont obligés de déposer leurs titres au siège social ou auprès d'une banque au moins cinq jours francs avant l'assemblée pour pouvoir y assister.

I (05020/537/17)

Le Conseil d'Administration.

HAVAUX GESTION (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.397.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

le 5 décembre 2003 à 14.00 heures au 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Donner au liquidateur tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de son mandat.
4. Divers.

Chaque actionnaire devra, pour être admis à l'assemblée, déposer ses actions au porteur le jour de l'assemblée générale, avant l'ouverture de la séance, auprès de la société 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

I (05026/534/17)

Le Conseil d'Administration.

SCANOR DRILLING HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 19.540.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 octobre 2003, l'assemblée n'a pas pu prendre des décisions en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à la

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le jeudi 18 décembre 2003 à 16.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
2. Divers.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

I (05012/546/19)

Le Conseil d'Administration.

CHEYENNE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 57.505.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 28 novembre 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et réélection des Administrateurs et du Commissaire.
5. Décharge spéciale à accorder à l'administrateur démissionnaire.
6. Divers.

II (03809/660/16)

Pour le Conseil d'Administration.

DEXIA PROTECTED, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 84.728.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 novembre 2003 à 14.00 heures, au siège social de la société, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur le suivant

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets au 30 juin 2003, affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée aux guichets de la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

II (04911/755/22)

Le Conseil d'Administration.

KBC MONEY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.382.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 décembre 2003 à 11.00 heures au siège social de la société 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises.
2. Approbation du bilan, du compte de pertes et profits et de l'affectation des résultats au 30 septembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs.
4. Ratification de la cooptation de Messieurs Rafik Fischer et Guido Segers en remplacement de Messieurs Daniel Van Hove et Luc Philips jusqu'à la fin du mandat.
5. La réélection du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG pour un nouveau terme de trois ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.
6. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Chaque actionnaire qui souhaite être présent ou se faire représenter à cette Assemblée Générale Annuelle doit déposer ses actions au plus tard le 28 novembre 2003 aux guichets des institutions suivantes:

Au Luxembourg: KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE

43, boulevard Royal
L-2955 Luxembourg

En Belgique: KBC BANK NV

2, avenue du Port
B-1080 Bruxelles
CBC BANQUE S.A.

5, Grand'Place
B-1000 Bruxelles
CENTEA NV
180, Mechelsesteenweg
B-2018 Anvers.

II (04937/755/36)

Le Conseil d'Administration.

FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.177.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Meeting») of FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT FUNDS (the «Company») will be held at the registered office of the Company on *November 28, 2003*, at 11.00 a.m., with the following agenda:

Agenda:

- Presentation of the Report of the Board of Directors;
- Presentation of the Report of the Auditors;
- Approval of the Financial Statements of the Company for the accounting year ended June 30, 2003;
- Discharge of the Board of Directors;
- Re-election of the following eleven present Directors: The Honorable Nicholas F. Brady, His Grace The Duke of Abercorn KG James Hamilton, The Right Reverend Michael A. Mann, Dr J. B. Mark Mobius, Messrs Martin L. Flanagan, Mark G. Holowesko, Gregory E. McGowan, Richard Frank, David E. Smart, Trevor Trefgarne and James Hung;
- Appointment of Mr Gregory E. Johnson as Director;
- Re-election of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. as Auditors;
- Approval of the payment of dividends for the accounting year ended June 30, 2003;
- Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

Voting

Resolutions on the agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

Voting Arrangements

Holders of Registered Shares who cannot attend the Meeting may vote by proxy by returning the Form of Proxy sent to them to the offices of FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.A., 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, no later than November 21, 2003 at 5.00 p.m.

Holders of Bearer Shares who wish to attend the Meeting or vote at the Meeting by proxy should deposit their Share certificates with J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, no later than November 21, 2003 at 5.00 p.m. The Shares so deposited will remain blocked until the day after the Meeting.

Venue of the Meeting

Shareholders are hereby advised that the Meeting may be held at such other place in Luxembourg than the registered office of the Company if exceptional circumstances so require in the absolute and final judgment of the Chairman of the Meeting. In such latter case, the Shareholders present at the registered office of the Company on November 28, 2003, at 11.00 a.m., will be duly informed of the exact venue of the Meeting, which will then start at 12.00 a.m.

To attend the Meeting, Shareholders shall be present at the registered office of the Company at 10.30 a.m.

Please note that all references to time in this notice means Luxembourg time.

II (05000/755/40)

The Board of Directors.

CENTROBANK SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxembourg B 71.399.

Die Aktionäre der SICAV werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

einberufen, welche am Sitz der Gesellschaft am 27. November 2003 um 12.00 Uhr über folgende Tagesordnung befinden wird:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Wirtschaftsprüfers.
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 30. September 2003.
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder.
4. Ratifizierung der Kooptation von Dr Gerhard Grund als Verwaltungsratsmitglied anstelle von Herrn Walter H. Draisbach.
5. Wiederwahl des Verwaltungsratsmitglieds und des Wirtschaftsprüfers für das neue Geschäftsjahr.
6. Verschiedenes.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung der Generalversammlung verlangen kein Quorum und werden mit einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionär kann sich bei der Versammlung vertreten lassen.

Jeder Aktionär, der ordentlichen Generalversammlung beiwohnen oder sich vertreten lassen will, muss seine Aktien für spätestens den 21. November 2003 beim Sitz der Gesellschaft oder an folgender Adresse hinterlegen: KREDIET-BANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

II (04917/755/24)

Der Verwaltungsrat.

DAVIS FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 49.537.

Dear Shareholder,

We have the pleasure of inviting you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders, which will be held on November 27, 2003 at 11.00 a.m. at the registered office at 49, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Auditors.
2. Approval of the balance sheet, the profit and loss account as of July 31, 2003 and the allocation of the net profits.
3. Discharge to be granted to the Directors for the financial year ended July 31, 2003.
4. Re-election of the Directors and of the Auditors for the ensuing year.
5. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy. Proxy forms are available upon request at the registered office of the DAVIS FUNDS SICAV.

II (05001/755/21)

By order of the Board of Directors.

LINARES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.037.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, le 27 novembre 2003 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital à concurrence de 390.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 868.000,- EUR à 1.258.000,- EUR sans création d'actions nouvelles, mais par incorporation de résultats reportés.
2. Suppression de la valeur nominale des actions.
3. Instauration d'un nouveau capital autorisé de 2.480.000,- EUR et autorisation spéciale au conseil d'administration à émettre des actions avec ou sans prime d'émission, sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.
4. Modifications afférentes de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 pour le remplacer par les alinéas nouveaux conçus comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante-huit mille Euros (1.258.000,- EUR) représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à deux millions quatre cent quatre-vingt mille Euros (2.480.000,- EUR) représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exclusion de celles pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.»

5. Divers.

II (05003/000/39)

Le Conseil d'Administration.

DEXIA PATRIMONIAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 46.235.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 novembre 2003 à 12.30 heures, au siège social de la société, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur le suivant

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets au 30 juin 2003, affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée aux guichets de la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

II (04912/755/22)

Le Conseil d'Administration.